



MTS SYSTEMS CORPORATION



Code Mondial de Conduite et d'Éthique Professionnelle Formation 2018

be certain.

Une fois cette formation terminée, vous devriez être au fait des sujets suivants :

- L'importance de l'éthique dans les affaires
- Comment utiliser le Code mondial de conduite et d'éthique professionnelle de MTS
- Comment signaler un problème
- La position de MTS sur les représailles
- Les éléments clés de sujets récemment ajoutés :
 - Lutte contre la corruption
 - Conflit d'intérêts
 - Collaboration avec des tierces parties

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Respecter l'éthique, c'est simplement faire ce qui est bien.

Cela va au-delà des dispositions légales et réglementaires.

« Étant donné nos objectifs de croissance continue, il est plus important que jamais de garder à l'esprit que **c'est en faisant ce qui est juste** tout en offrant les meilleurs résultats que nous montrons à nos clients et à nos partenaires commerciaux qui nous sommes et ce en quoi nous croyons. »

Dr. Jeffrey A. Graves

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Le Code mondial de conduite et d'éthique professionnelle de MTS (le « Code ») pose les bases du comportement que nous devons toutes et tous adopter.

Un comportement qui nous permet d'agir comme il faut.

- À partir du moment où vous prenez vos fonctions chez MTS, le Code s'applique à vous.
- Le Code nous confie la responsabilité de nos actes.

Il est crucial que vous lisiez, compreniez et mettiez en œuvre le contenu du Code MTS. Il s'applique à tous les niveaux de l'entreprise : les employés, les membres du conseil d'administration et les cadres.

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Le Code se fonde sur les Valeurs MTS

Les Valeurs MTS reflètent les convictions profondes qui font de MTS un partenaire fiable, sérieux et essentiel.

Chaque jour, nous renforçons nos valeurs à travers les actions collectives et individuelles que nous menons.

Contenu du Code

- ✓ Lettres de nos PDG et Directrice conformité et risques
- ✓ Nos responsabilités éthiques
- ✓ Conformité et domaines clés des ressources humaines
- ✓ FAQ et orientations pratiques
- ✓ Services à contacter en cas de questions et pour signaler vos préoccupations



ACCOUNTABILITY



TOTAL CUSTOMER SATISFACTION



INNOVATION AND PASSION



INTEGRITY



INVEST IN OUR FUTURE



RESPECT



OPERATIONAL EXCELLENCE

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Vous jouez un rôle de premier plan

- Lisez l'intégralité du Code
- Réfléchissez à la façon dont le Code s'applique à votre travail
- Suivez le Code, les politiques de l'entreprise, la législation et la réglementation qui s'appliquent à votre travail
- Utilisez les questions et réponses du Code comme orientation dans les situations rencontrées
- En cas de question, demandez conseil avant d'agir



Phyllis Nordstrom

Directrice conformité et risques

« Aucun code ou manuel ne peut fournir des réponses exhaustives à toutes les questions. Au final, nous devons utiliser notre bon sens pour nous assurer que nos actions correspondent aux normes éthiques exigeantes de MTS. Le Bureau de Conformité et Risques se tient à votre disposition pour vous épauler et répondre à vos questions et préoccupations. »

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Exprimez-vous !

N'hésitez pas un instant à demander conseil, poser des questions et signaler des préoccupations au sujet d'actions qui pourraient aller à l'encontre de notre Code.

La réussite de notre Code se fonde notamment sur la volonté sans faille de MTS de développer une culture du **dialogue**.

- Nous vous encourageons à parler ouvertement des risques et défis auxquels vous faites face.
- De nombreuses options vous permettent de **vous exprimer**. Cf. détails en page 10.

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Responsabilités supplémentaires pour les superviseurs

- ✓ Montrez l'exemple
- ✓ Communiquez et promouvez des pratiques légales, éthiques et conformes
- ✓ Instaurez et promouvez une culture du **dialogue**
- ✓ Faites rapidement remonter les informations que vous fournissent les employés
- ✓ Félicitez correctement les employés pour leur conduite éthique
- ✓ Veillez à ce que les employés suivent les formations nécessaires



Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

En cas de question, demandez conseil avant d'agir

Il n'existe aucune formule magique pour faire ce qui est juste. Lorsque vous faites face à une situation difficile, posez-vous des questions comme celles-ci afin de prendre la bonne décision éthique :

- Est-ce légal ?
- Est-ce conforme aux Valeurs MTS ?
- Est-ce conforme aux politiques et procédures locales de l'entreprise ?
- Pensez-vous mal agir mais vous sentez-vous contraint(e) de le faire ?
- Êtes-vous à l'aise avec votre décision ?



Le Code ne pourra jamais vous fournir une liste exhaustive des mesures à prendre dans **tous** les aspects de votre travail.

Il ne se substitue pas non plus au bon sens. Aussi, si vous avez des doutes, posez des questions et exprimez-vous !

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Comment demander conseil ou signaler un problème



PARLEZ

À votre superviseur, aux RH, au Comité local d'éthique ou à tout autre membre de la direction



E-MAIL

Au Bureau conformité et risques : [MTS Risk & Compliance@mts.com](mailto:MTS_Risk_&_Compliance@mts.com)



ALLEZ SUR

La Ligne d'alerte MTS : <https://alertline.com>



APPELEZ

Pays	Ligne directe	Numéro de la Ligne d'alerte
Amérique du Nord	1	888-321-5562
Chine, RPC (région du Nord)	108-888	888-321-5562
Chine, RPC (région du Sud)	108-11	888-321-5562
Japon (KDDI)	00-539-111	888-321-5562
Japon (NTT)	0034-811-001	888-321-5562
Corée (Korea Telecom)	00-729-11	888-321-5562
Inde	000-117	888-321-5562
France	0800-99-0011 ou 0805-701-288	888-321-5562
Allemagne	0-800-225-5288	888-321-5562
Italie	800-172-444	888-321-5562
Suède	020-799-111	888-321-5562
Royaume-Uni (BT)	0800-89-0011	888-321-5562
Royaume-Uni (C&W)	0500-89-0011	888-321-5562



MTS interdit les représailles contre quiconque poserait des questions ou exprimerait une préoccupation **de bonne foi**.

- Quiconque exerce des représailles enfreint notre Code et s'expose à des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la résiliation de contrat.
- Si vous craignez des représailles, faites-le savoir.



Les représailles signifient qu'un employé est victime de sanctions ou de harcèlement de la part de ses collègues, superviseurs ou cadres parce qu'il a exprimé une préoccupation ou a coopéré à une enquête.



La bonne foi est une conviction sincère, exempte de malveillance et de volonté de nuire. Cela ne signifie pas nécessairement avoir raison.

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Lutte contre la corruption



MTS a adopté une position ferme contre la corruption, quel que soit les répercussions sur ses performances commerciales.

Elle s'applique à tout un chacun, indépendamment de son lieu de travail et des coutumes locales.

- Lisez et assurez-vous de comprendre les politiques et procédures de lutte contre la corruption de MTS.

- Agissez toujours conformément aux politiques et procédures de MTS.

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Qu'est-ce que la Foreign Corrupt Practices Act ?

La FCPA (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger) interdit aux employés de MTS et à quiconque exerçant son activité en son nom d'offrir des paiements ou objets de valeur à un fonctionnaire d'État dans le but d'obtenir/conservé un marché ou obtenir un avantage commercial déloyal.

QUOI :

Interdiction d'offrir ou de payer un objet de valeur quel qu'il soit, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'une tierce partie



À QUI :

À tout fonctionnaire, employé d'une entreprise publique, ou parent d'un fonctionnaire



DANS QUEL BUT :

Obtenir des marchés ou un avantage commercial déloyal

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Quelle que soit le montant, tout pot-de-vin est illégal

Offrir un « objet de valeur » est considéré comme un pot-de-vin.
Le pot-de-vin a un sens plus large qu'un simple paiement en espèces.



Espèces
Chèque
Mandat
Remise
Bonus
Rétrocommission
Bien gratuit



Offert indirectement
Par exemple une bourse à un parent de fonctionnaire



Cadeaux (*qui ne sont pas conformes aux coutumes locales*)
Chèques-cadeaux
Cartes-cadeaux
Contributions caritatives
Contributions politiques



Divertissement
Par exemple des places de concert, des billets pour une manifestation sportive ou un voyage



Une faveur, par exemple :
Utilisation de matériel, équipement, etc.
Jouissance d'installations
Prêt
Promesse d'emploi
Proposition de payer des indemnités d'assurance



Marques d'hospitalité, par exemple :
Repas
Boissons
Hôtel
Voyage
Hébergement
Transport



Les marques d'hospitalité sont considérées comme des pots-de-vin si les frais sont :

- Déraisonnables
- Disproportionnés
- Non fondés sur un but commercial légitime

Conflit d'intérêts



Nous sommes tous tenus d'agir dans l'intérêt de l'entreprise.

- Prenez vos décisions commerciales sans le moindre conflit d'intérêts, avéré ou **potentiel**.
- Fondez vos décisions commerciales sur un raisonnement **objectif** et **impartial**.
- N'agissez pas au nom d'intérêts **extérieurs** qui auraient un impact sur vos décisions commerciales.

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Exemples de situations pouvant engendrer un conflit d'intérêts :

Intérêts financiers extérieurs

Avoir un intérêt ou une relation financier(e) avec un concurrent, fournisseur ou client de MTS

Concurrence commerciale extérieure

Détenir une entreprise qui est un concurrent, fournisseur ou client de MTS

Informations de MTS n'ayant pas été rendues publiques

Utiliser des informations propriétaires, secrets commerciaux, etc. de MTS pour son enrichissement personnel

Nouer une relation personnelle

Nouer une relation personnelle avec un employé de MTS qui est incompatible avec la politique de MTS

Cadeaux/gratifications

Offrir ou accepter un cadeau à/de la part d'un concurrent, fournisseur ou client qui est incompatible avec la politique de MTS

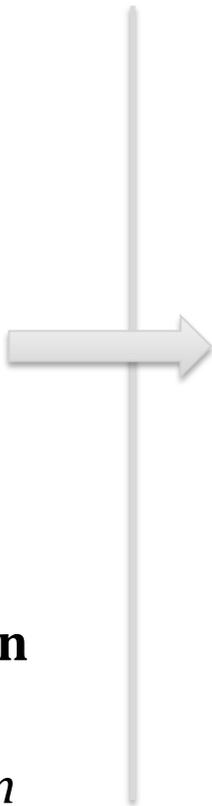
Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

En votre qualité d'employé de MTS, vous devez :

Obtenir l'approbation de votre VP et ORC avant de participer à des activités **extérieures** légitimes en complétant et en envoyant le formulaire de divulgation OGC-010.01.

Notifier (aucun aval nécessaire) à l'ORC que vous êtes membre du conseil d'administration d'une **organisation à but non lucratif**.

Par exemple une organisation caritative ou éducative non religieuse.



Formulaire de divulgation d'intérêts et activités extérieures OGC-

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Travail avec des tierces parties

Nous attendons de nos partenaires commerciaux, revendeurs, fournisseurs, clients, utilisateurs finaux et autres tierces parties avec lesquels nous collaborons qu'ils appliquent également des pratiques commerciales légales, conformes et éthiques.

- Traitez uniquement avec ceux qui agissent avec intégrité et font preuve de pratiques conformes aux principes de notre Code et à la législation.
- Suivez les politiques de l'entreprise lorsque vous faites appel à des tierces parties.
- Adressez vos questions au Bureau conformité et risques ou à votre équipe juridique.

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>

Notre confiance doit reposer sur l'honnêteté, l'intégrité et le bon sens de chacun d'entre nous.

Il est impossible de totalement définir et garantir le respect d'obligations en matière de législation, de conformité ou d'éthique par le biais de règles écrites.

Servez-vous du Code pour :

- Comprendre ce que l'on attend de vous, en tant qu'employé de MTS
- Trouver des réponses à vos questions
- Savoir à qui s'adresser en cas de doute

Servez-vous de votre bon sens pour :

- Faire ce qui est juste
- Fonder vos décisions sur des principes éthiques et les Valeurs de MTS

Code MTS : <http://intranet.mts.com/Values/index.htm>